

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF388

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16

À l'alinéa 33, supprimer les mots :

« et réparation navale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir l'article 16 dans sa version issue des travaux de l'Assemblée nationale, en première lecture, en retenant néanmoins l'élargissement du tarif réduit de l'article 265 octies B nouveau du code des douanes à l'extraction de pouzzolanes.